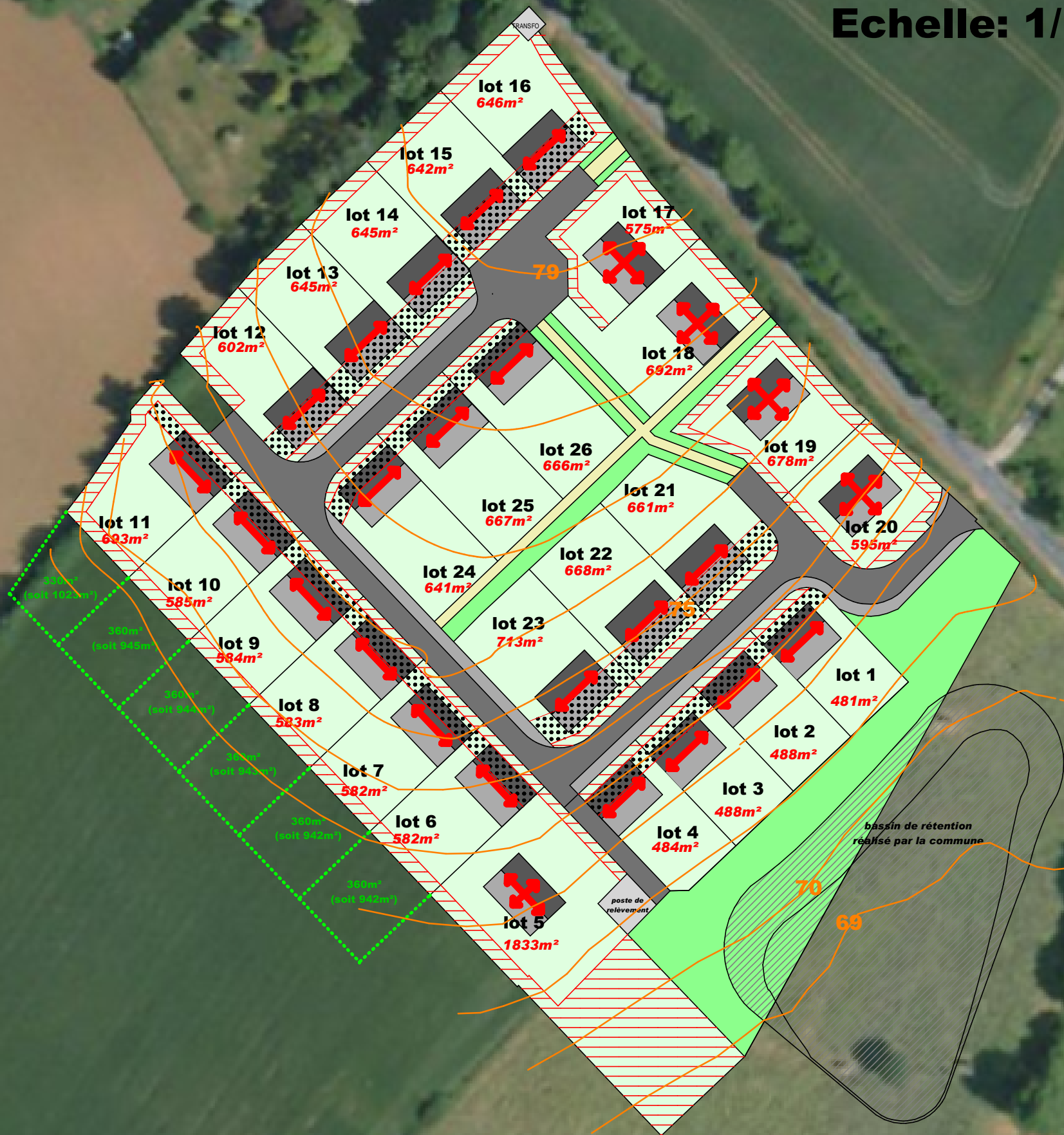
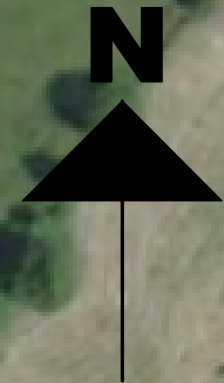


Commune de FAY

Lotissement "AIGREVILLE"

Echelle: 1/1000ème



LEGENDE

- Chaussée
- Stationnement
- Cheminement piéton
- Espace vert
- Espace privatif
- Zone inconstructible

La façade de la construction doit être implantée dans la bande d'acroche (le garage doit être à au moins 5m de la voie et dans la zone constructible)

Axe majoritaire de la plus grande façade (+/- 10° tolérés)

Les superficies annoncées sur ce plan sont graphiques et approximatives. Elles ne seront définitives qu'après bornage sur le terrain.